



# Info-Fassett

## Juin 2016

**Bureau Municipal :** 19, rue Gendron  
Fassett J0V 1H0

Téléphone : (819) 423-6943  
Télécopieur : (819) 423-5388

Courriels : [munfassett@mrcpapineau.com](mailto:munfassett@mrcpapineau.com) ou [maire.fassett@mrcpapineau.com](mailto:maire.fassett@mrcpapineau.com)  
Site web : [www.village-fassett.com](http://www.village-fassett.com)

**Heures du bureau :** Lundi au jeudi : 10h00 à 12h00 et 13h30 à 15h30  
Vendredi : Fermé

**Inspectrice en bâtiment :** *Cindy Lee Soulière*

Heures de bureau de l'inspectrice pour la période estivale.



Rencontre de l'inspectrice en bâtiment **sur rendez-vous** en appelant au bureau municipal. **Elle est disponible les lundis de 8h00 à 16h00. Nous vous rappelons que, pour toute construction ou rénovation, vous devez avoir un permis de la municipalité.**

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT SERA EN CONGÉ DU 26 JUIN AU 2 JUILLET 2016.**

**Bibliothèque :** Prêt de livres, revues et utilisation gratuite d'Internet.  
Heures : Lundi de 18h00 à 20h00 et Mercredi de 15h00 à 17h00

**Travaux publics :** Pour toute urgence, vous pouvez joindre nos employés des travaux publics aux numéros de cellulaires suivants : (819) 743-1489 ou (819) 743-3763.

## RAPPELS IMPORTANTS



Veillez prendre note que le bureau municipal et la bibliothèque seront **fermé lundi le 27 juin** à l'occasion de la fête nationale du Québec ainsi que le **lundi 4 juillet** à l'occasion de la fête du Canada. La bibliothèque sera ouverte mardi le 28 juin ainsi que le 5 juillet aux heures du lundi.

## TAXES MUNICIPALES



La date d'échéance de votre prochain versement de taxes est le 31 août 2016. Si le paiement n'est pas fait à cette date, il faut tenir compte des intérêts.

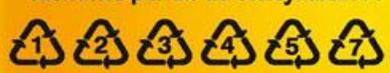
## PERMIS DE BRÛLAGE

Toute demande de permis de brûlage doit être faite 48 heures à l'avance en contactant le directeur des incendies, Daniel Bisson, au (819) 743-1489. N'oubliez pas qu'un incendie, provoqué par vous, peut vous coûter très cher avec vos assurances. Notre directeur ira sur place pour vous donner les consignes à respecter pour minimiser les risques de propagation. Il vous émettra un permis pour une période déterminée. Ce service est gratuit actuellement.



## RECYCLAGE

Pour plusieurs personnes, le recyclage semble être une tâche ardue. Voici un petit tableau qui pourra vous aider à récupérer.

<b>PAPIER ET CARTON</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ journaux, circulaires, revues</li><li>▶ feuilles, enveloppes et sacs de papier</li><li>▶ livres, annuaires téléphoniques</li><li>▶ rouleaux de carton</li><li>▶ boîtes de carton</li><li>▶ boîtes d'œufs</li><li>▶ cartons de lait et de jus à pignon</li><li>▶ contenants aseptiques (type Tetra Pak<sup>SM</sup>)</li></ul> 	<b>PLASTIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :</li></ul>  <ul style="list-style-type: none"><li>▶ bouchons et couvercles</li><li>▶ sacs et pellicules d'emballage</li></ul> 
	<b>VERRE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ bouteilles et pots, peu importe la couleur</li></ul> 
	<b>MÉTAL</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ papier et contenants d'aluminium</li><li>▶ bouteilles et canettes d'aluminium</li><li>▶ boîtes de conserve</li><li>▶ bouchons et couvercles</li></ul> 

N'oubliez pas que les bacs sur roues sont obligatoires. Vous pouvez vous en procurer en téléphonant au bureau municipal. Le montant des bacs bleus ou verts de 240 L est de 74.67\$ chacun et pour les 360 L, le montant est de 93.06 \$ chacun. Les taxes sont comprises dans ce prix.

Pour rendre la tâche plus facile pour les employés, nous vous demandons aussi de bien vouloir placer vos bacs avec les poignées sur le côté de la route. Nous vous demandons aussi de mettre votre bac de recyclage au chemin seulement lorsqu'il est plein.

Nous vous remercions de votre entière collaboration.

## VENTES DE GARAGE



Les ventes de garage sont permises cette année du vendredi au lundi lors de :

- La première fin de semaine de juillet (du 1 au 4 juillet)
- La Fête du travail (du 2 au 5 septembre)
- La Fête de l'Action de grâce (du 7 au 10 octobre)

## ORDURES ET RECYCLAGE

Pour la saison estivale, la cueillette des ordures et du recyclage se fera tous les mardis et pour les déchets spéciaux, elle sera faite 1 fois par mois.

Celle-ci sera faite le lendemain des ordures, soit le premier mercredi du mois.

Cette cueillette des déchets spéciaux comprend les items suivants :

- Pneus sans jante
- Matériel électronique
- Huiles
- Peintures
- Feuilles
- Branches de moins de 4 pouces
- Métal et aluminium
- Batterie d'auto (Un baril est installé à la municipalité pour les piles de maison de type AA, AAA, etc...)
- Électro ménagers
- Etc...



De façon à faciliter notre travail et si vous ne voulez pas attendre au début du mois suivant pour disposer de ces déchets, vous pouvez venir les déposer au terrain du garage municipal. L'accès se fait par la Montée Fassett. À la clôture, il y a un cabanon où vous pouvez déposer les objets ou contenants d'huile. Même chose pour le gazon et les branches, vous verrez juste avant la clôture, il y a des tas à gauche du chemin.

Ce changement est fait dans un souci de diminution des gaz à effet de serre en effectuant la cueillette une fois par mois, sensibiliser les citoyens à collaborer à garder leur village beau et propre. Il s'en suit une diminution des dépenses de carburant et d'usure sur nos véhicules.

Nous devons tous collaborer si possible pour diminuer les dépenses et éviter des hausses de taxes municipales.

## URGENT

Veillez prendre note que pour un temps indéterminé nous vous demandons de faire une utilisation restreinte de l'eau potable dû à la baisse drastique du bassin d'eau potable. Nous vous enverrons un nouveau communiqué lorsque tout sera rétabli.

## UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Arrosage, lavage ou remplissage	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi et dimanche
Pelouse	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT
Jardins, potagers, fleurs, arbres et arbustes	INTERDIT					
Véhicules routiers bâtiments	INTERDIT					
Allées et entrées	INTERDIT EN TOUT TEMPS					
Piscine	INTERDIT					

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

## Jeux de pétanque



Jeux de pétanque est à l'horaire pour la saison Estivale ! Dès 19 heures à tous les lundis et mercredis de chaque semaine quand la température le permet. Vous n'avez qu'à vous présenter sur place pour y participer au centre Communautaire du 19, rue Gendron. Venez en grand nombre !

## Fête de la famille

Une fête de la famille sera organisée pour le mois d'août 2016.

Vous y trouverez des compétitions familiales, une épiluchette de blé d'inde, des jeux gonflables et plus encore...

Détails à suivre sur notre site Internet



## Pompiers volontaires demandés



Nous sommes à la recherche de personnes motivées, sérieuses et ponctuelles pour devenir pompier volontaire. Personnes intéressées, veuillez entrer en contact avec le Directeur des incendies, Daniel Bisson au 819-743-1489.

## Personnes intéressées

Nous sommes à la recherche de personnes motivées pour former un comité consultatif en urbanisme (CCU), personne intéressée, veuillez nous contacter soit par téléphone 819-423-6943 ou par courriel

[munfasset@mrcpapineau.com](mailto:munfasset@mrcpapineau.com)



**TRÈS IMPORTANT** : Compléter le formulaire ci-joint et le retourner à la municipalité le plus tôt possible.

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION**



# Fasset, la porte d'entrée de l'Outaouais!

Évaluation de la disponibilité et de la qualité des services de télécommunication offerts aux citoyens de la Municipalité de Fasset

## 1. Quelle est votre adresse ?

Adresse

## 2. Quel est le statut d'occupation de cette adresse ?

- Principal
- Secondaire
- Commercial

## 3. Êtes-vous satisfait de la réception cellulaire à cette adresse ?

- Oui, je suis satisfait de la réception cellulaire
- Non, je n'ai pas de réseau cellulaire
- J'ai une réception cellulaire limitée / partielle
- Je n'utilise pas d'appareil cellulaire

## 4. Lorsque vous circulez sur le territoire de la municipalité de Fasset, y a-t-il des endroits où le réseau cellulaire est plus faible ou inexistant ?

- Oui
- Non
- Ne sais pas

Veillez, s.v.p., spécifier la zone non desservie si tel est le cas

## 5. Quel est votre fournisseur de services cellulaires ?

- Bell
- Rogers
- Vidéotron
- Telus
- Autre
- Aucun

Veillez, s.v.p., spécifier votre fournisseur si non nommé.

## 6. Constatez-vous une réduction de la performance et une perte de réception cellulaire durant les périodes suivantes ?

- En tout temps
- Sur semaine, en période estivale (juin à septembre)
- Les week-ends, en période estivale (juin à septembre)
- Les week-ends, en période hivernale (décembre à mars)
- Les jours fériés et les périodes de vacances (construction, relâche)
- Ne sais pas
- Aucune

## 7. Avez-vous accès à un service Internet à cette adresse ?

- Oui
- Non
- Je n'utilise pas internet

## 8. Quel est votre fournisseur de service Internet ?

- Bell
- Explornet
- Internet Papineau
- Télébec
- Vidéotron
- Autre
- Aucun

Veillez, s.v.p., spécifier votre fournisseur si non nommé.

## 9. Constatez-vous une réduction de la performance ou une perte de votre service Internet durant les périodes suivantes ?

- En tout temps
- Sur semaine, en période estivale (juin à septembre)
- Les week-ends, en période estivale (juin à septembre)
- Les week-ends, en période hivernale (décembre à mars)
- Les jours fériés et les périodes de vacances (construction, relâche)
- Ne sais pas
- Aucune

## 10. Un(e) villégiateur(e) se définit par un individu possédant une résidence secondaire : un chalet, un campeur saisonnier, dans une autre municipalité que le lieu de sa résidence principale. Êtes-vous un(e) villégiateur(e) ?

- Oui
- Non

11. Villégiateur(e)s : est-ce que le manque de services de télécommunication à votre résidence secondaire vous empêche de faire du travail à distance (télé-travail)?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

12. Si ces services étaient disponibles ou d'une meilleure qualité, prolongeriez-vous votre séjour à votre résidence secondaire ?

- Les services actuels me conviennent
- Oui, j'utiliserais ces services pour faire du travail à distance
- Non, je n'utiliserais pas ces services pour faire du travail à distance
- Ne s'applique pas à ma situation

13. Si vous éprouvez des problèmes avec vos services de cellulaires, veuillez en spécifier la nature.

- Connexion / couverture
- Perte de service en période de pointe
- Ne s'applique pas

Veillez, s.v.p., indiquer votre adresse

14. Si vous éprouvez des problèmes avec votre service d'Internet veuillez en spécifier la nature.

- Connexion
- vitesse en tout temps
- Perte de service en période de pointe
- Ne s'applique pas

15. Avez-vous des commentaires à formuler?

---